



FIDAXE

FONDATION GABRIEL PERI
Tour Essor
14, rue Scandicci
93500 PANTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Siège Social : rue du bois carré – ZAC du Parc du bois carré – 62150 HOUDAIN
Tél. : 03 61 19 92 96 – Port. : 06 19 49 00 75

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et membre de la Compagnie Régionale de Douai
S.A.R.L. au capital de 3 000 € - R.C.S. ARRAS B 479 370 231



FIDAXE

FONDATION GABRIEL PERI
Tour Essor
14, rue Scandicci
93500 PANTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames,

Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation GABRIEL PERI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Siège Social : rue du bois carré – ZAC du Parc du bois carré – 62150 HOUDAIN
Tél. : 03 61 19 92 96 – Port. : 06 19 49 00 75

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et membre de la Compagnie Régionale de Douai
S.A.R.L. au capital de 3 000 € - R.C.S. ARRAS B 479 370 231



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles produits, trésorerie, personnel, fournisseurs/achats ainsi que sur les procédures de contrôle interne en raison de l'importance de ces postes. Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés au Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de votre Trésorière et dans les documents adressés aux membres de la Fondation sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la Fondation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

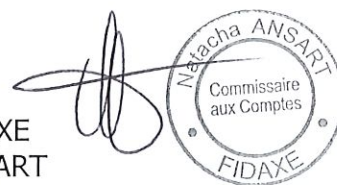
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Houdain, le 10 mars 2020

Cabinet FIDAXE
Natacha ANSART
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Douai



Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	39 349		39 349	38 303
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	557 046	164 201	392 845	417 179
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	70 322	55 950	14 372	13 253
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	228 037		228 037	227 922
	TOTAL (I)	894 754	220 151	674 603	696 657
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	117 275	16 043	101 232	94 785
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	3 449		3 449	7 514
	Autres créances	13 060		13 060	9 400
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	423 408		423 408	473 493
	Charges constatées d'avance	10 916		10 916	12 403
	TOTAL (II)	568 108	16 043	552 065	597 595
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 462 862	236 194	1 226 668	1 294 252
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					227 922
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					
Dons en nature restant à vendre					

- autorisés par l'organisme de tutelle

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	790 472	790 313
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	254 044	252 617
	Résultat de l'exercice	11 112	1 587
	Total des fonds propres	1 055 628	1 044 516
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	1 055 628	1 044 516
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	99 700	130 010
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	99 700	130 010
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	500	500
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 861	52 824
	Dettes fiscales et sociales	39 334	59 294
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	657	709
	Produits constatés d'avance	4 987	6 398
	Total des dettes	71 340	119 726
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 226 668	1 294 252
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	11 111,77	1 586,54
	(1) Dont à moins d'un an	71 340	119 726
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	500	500
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	500 000	500 000
	Dons	15 926	4 490
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	72 353	33 711
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		447
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	588 279	538 649
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock	(12 345)	(22 057)
	Autres achats et charges externes	284 871	364 051
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 607	13 668
	Rémunération du personnel	211 793	213 198
	Charges sociales	86 932	90 774
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	28 681	29 698
	Dotation aux provisions	4 851	11 192
	Autres charges	484	151
	Total des charges d'exploitation	618 873	700 675
Charges financières	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(30 594)	(162 026)
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	11 396	11 894
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	11 396	11 894
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(19 198)	(150 132)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	130 010	281 729
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	99 700	130 010
	TOTAL DES PRODUITS	729 685	832 272
	TOTAL DES CHARGES	718 573	830 685
	EXCEDENT ou DEFICIT	11 112	1 587
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	312 830	243 250
	Bénévolat	312 830	243 250
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES	312 830	243 250
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole	312 830	243 250

Annexe aux comptes

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Informations générales et description de l'activité

La Fondation Gabriel Péri est une association reconnue d'utilité publique.

Elle a pour but de participer à la compréhension, la diffusion et l'appropriation du patrimoine intellectuel et pratique accumulé en France et dans le monde par les luttes sociales et politiques, et par le mouvement des idées.

Faits caractéristiques

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 226 668** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **729 685** euros et un total **charges** de **718 573** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **11 112** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Evènements significatifs de l'exercice

La Fondation a mis en place les moyens nécessaires pour diminuer les charges de structure tout en maintenant son activité.

Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Ils sont présentés en conformité avec les dispositions du code de commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement 2014-03 de l'ANC du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et de ses règlements modificatifs. Il est fait application des dispositions particulières du règlement 99-01 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.

Annexe aux comptes

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Règles et méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les immobilisations sont amorties conformément aux dispositions des articles 214-11 à 214-14 du Plan Comptable Général.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie usuelle (hors composant des immeubles) :

Catégorie	Mode	Durée
Installation et agencement	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel vidéo	Linéaire	5 ans

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure	25 ans
Electricité	15 ans
Plomberie	15 ans
Menuiseries	15 ans

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle

Annexe aux comptes

d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non recouvrement.

Stocks et en cours

Les produits finis et les en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation du stock est constatée.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse, ainsi que les bons qui sont dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les soldes des comptes bancaires portés au bilan sont conformes à ceux figurant sur les relevés de banque compte tenu des chevauchements dûment justifiés.

Les caisses font l'objet d'un inventaire physique à la clôture de l'exercice.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance. Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition.

Les cessions de valeurs mobilières de placement sont constatées selon la règle du "premier entré/premier sorti".

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation comptabilisées au compte de résultat.

Charges constatées d'avance

Elles concernent les charges engagées jusqu'à la clôture de l'exercice dont la fourniture ou la prestation

Annexe aux comptes

interviendra ultérieurement.

Produits constatés d'avance

Ils ne concernent que les produits comptabilisés jusqu'à la clôture de l'exercice dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision par la société.

Subventions

Le montant des subventions comptabilisées au 31/12/2019 s'élève à 500 000 € .

Il s'agit de subventions reçues du financeur suivant : Le Premier Ministre

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, principalement les résultats sur cessions d'immobilisations.

Engagements financiers et suretés réelles données et reçues

* Engagements reçus : Néant

* Engagements donnés : Néant

Engagements de retraite

Conformément à la loi et/ou la convention collective de l'entreprise, la société doit verser une indemnité de fin de carrière à ses salariés lors de leur départ en retraite.

Au 31 décembre, le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionnée ci-dessous ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable. Le montant a été estimé selon la méthode suivante :

- Indemnité prévue par le droit du travail

Annexe aux comptes

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 0,57 %
- Taux d'évolution des salaires : 0 %
- Taux de rotation moyen sur 3 ans : 0 %

Le montant total des IDR ainsi calculé est de 11 395 € .

Contributions volontaires en nature

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- Bénévolat.

La circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : Déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations, précise notamment que "les contributions en nature, le plus souvent effectuées par une autorité publique à titre gratuite, ne sont cependant pas dépourvues de toute valeur et peuvent utilement faire l'objet d'une valorisation qui s'inscrit dans une démarche de transparence de l'utilisation des fonds publics. Cette valorisation permet aux organismes qui en bénéficient de faire état de la réalité de leurs ressources au regard de leurs activités.

Conformément au règlement N°99-01 de la CRC, l'association a décidé de comptabiliser ces dernières "au pied" du compte de résultat pour un montant de 312 830 € .

Nous retenons deux formes de bénévolat que nous valorisons de deux façons différentes :

- Les animateurs (séminaires, rencontres, animation de collectifs et de conférences, ...) voient leur participation valorisée sur la base du traitement des chargés de mission salariés par la fondation, soit : 33 € de l'heure toutes charges comprises.

Hors salariés, 128 animateurs ont consacré 4 760 heures au succès des initiatives de la fondation, valorisées pour un total de 157 080 € .

- Les auteurs (articles dans la revue "La Pensée", rédaction des notes et des rapports, ...) voient leur participation valorisée sur la base généralement constatée de 50 € le feuillet de 1 500 signes.

Ainsi, pour la publication des numéros de la revue "La Pensée", 65 auteurs ont produit 1504 feuillets de 1 500 signes pour un total valorisé de 75 200 € .

Aussi, un acte de colloque, 4 de séminaires ont été publiées par la Fondation et ont produit 1 611 feuillets de 1 500 signes valorisés à 80 550 € .

Annexe aux comptes

Pour l'exercice 2019, le bénévolat a été valorisé pour un montant total de 312 830 € .

Fonds dédiés

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année 2019 dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » afin de constater l'engagement pris par l'association de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Fonds de dotation

L'article 11 des statuts précise que "le fonds de dotation sera placé en valeurs mobilières, cotées ou non cotées à une bourse officielle française ou étrangère, en titres de créances négociables, en obligations assimilables du Trésor, en immeubles nécessaires au but poursuivi ou en immeubles de rapport."

Au 31/12/2019, le fonds de dotation s'élève à 790 472,02 € placé comme suit :

- Immeuble :	573 191,89 €
- Placement Suravenir :	6 631,30 €
- Placement SCPI :	216 536,00 €

Immobilisations

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	38 303		1 047		39 349
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38 303		1 047		39 349

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre	557 046				557 046
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	23 427			2 661	20 766
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	44 090		5 466		49 556
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations grévées de droits					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	624 563		5 466	2 661	627 368

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	227 922		114		228 037
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	227 922		114		228 037

TOTAL	890 788		6 627		2 661	894 754
--------------	----------------	--	--------------	--	--------------	----------------

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	139 866	24 334		164 201
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	15 089	1 686	2 661	14 113
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	39 176	2 661		41 837
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		194 131	28 681	2 661	220 151
TOTAL		194 131	28 681	2 661	220 151

ANNEXE - Elément 4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	11 192	4 851		16 043
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	11 192	4 851		16 043
TOTAL GENERAL		11 192	4 851		16 043
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			4 851		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	228 037		228 037
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 449	3 449	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	171	171	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 048	8 048	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	4 841	4 841	
	Charges constatées d'avance	10 916	10 916	
TOTAL DES CREANCES		255 461	27 425	228 037
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	500	500		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	25 861	25 861		
	Personnel et comptes rattachés	13 537	13 537		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 095	24 095		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	55	55		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 647	1 647		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	657	657		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	4 987	4 987		
TOTAL DES DETTES		71 340	71 340		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			4 987
Produits Constatés d'Avance LA PENSEE		4 987	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			4 987

ANNEXE - Élément 6.12

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			10 916
HSP INSERTION PUB MUSEE RESISTANCE		1 800	
YXIME/GENIEZ CHARGES COPROPRIETE		9 116	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			10 916

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/12/2019
Total des Produits à recevoir		4 909
Autres créances		4 909
FOURNISSEURS AAR	1 055	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	3 854	

Charges à payer

		31/12/2019
Total des Charges à payer		27 686
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		500
INTERETS COURUS A PAYER	500	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 640
FOURNISSEURS FACT A RECEVOIR	8 640	
Dettes fiscales et sociales		17 979
DETTE PROVISIONNEES POUR CONG	13 469	
CHARGES SOCIALES SUR PROV CONG	4 510	
Autres dettes		567
CHARGES A PAYER	567	

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	790 313	159		790 472
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	252 617	1 428		254 044
Résultat de l'exercice	1 587		1 587	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	1 044 516	1 587	1 587	1 044 516

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés Subvention reportée excédent Premier Ministre	130 010	130 010	99 700	99 700
TOTAL	130 010	130 010	99 700	99 700

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				